

De : [Accès à l'information - Côte-Nord](#)
À :
Objet : RE: 200884676_ // Pointe-Lebel : Demande d'accès à l'information - LOT 6 533 571 22
Date : novembre 2024 09:09:00
Pièces jointes : [200884676_Documents_visés.pdf](#)
[image001.png](#)
[A- Art. 53 et 54 2020.pdf](#)
[Avis de recours 2020.pdf](#)

V/Réf. :

Bonjour,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 15 novembre dernier, concernant le lot 6 533 571.

Vous trouverez en pièces jointes les documents visés par votre demande.

Vous noterez que, dans certains de ces documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

L'équipe de l'accès à l'information

Bureau de la Côte-Nord / MJT

Direction de l'accès à l'information

Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs

www.environnement.gouv.qc.ca

 Collaboration

 Expertise

 Rigueur

 Leadership

 Innovation

 Passion

1. Identification

Date de l'inspection : 2011-05-16	Heure d'arrivée : 10 h 30	Heure de départ : 11 h 00
Inspecteur : Véronic Boudreau Thibeault		Accompagné de :

N° intervention : 300666023	Type d'intervention : inspection
N° gestion documentaire : 7510-09-01-0570900	N° du rapport d'inspection :
N° demande : 200310132	Type de demande : plainte à caractère environnementale
But de l'inspection : Vérifier le bien fondé de la plainte concernant des odeurs d'hydrocarbures, la présence de carcasses d'orignaux ainsi que la présence de différentes matières résiduelles.	

Lieu inspecté	
Nom du lieu : Chemin Manic-1	
Nom usuel du lieu :	
N° du lieu :	Type de lieu : Dépotoir à ciel ouvert
Localisation du lieu inspecté :	
Coordonnées géographiques du lieu : 49° 11' 33.8" N 68° 20' 45.7" W	

Intervenant du lieu			
Nom	Fonction	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
Ghislain Gauthier, 418-296-8169	Directeur travaux publics et environnement	19, avenue Marquette Baie-Comeau (Québec) G4Z 1K5	21489562

Conditions météo	
Nuageux.	

Personnes rencontrées			
Nom	Fonction	N° de téléphone (ou autre)	
art. 53-54	Plaignante	art. 53-54	

Mode d'identification			
But expliqué :	<input checked="" type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> s. o.
Mode d'identification :	<input checked="" type="checkbox"/> verbale	<input type="checkbox"/> preuve de statut	
But expliqué à/Identification faite auprès de :			

Plainte			
Plaignant rencontré :	<input checked="" type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> s. o.

Photos numériques	
Nombre de photos prises sur le terrain : 08	Nombre de photos annexées au rapport : 06
Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par Véronic Boudreau Thibeault avec un appareil photo de type Fujifilm Finepix. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.	
Les photos sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant : M:\Rég-09\bouve02\7510-09-01-0570900\2011-05-16	
Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée.	

Autres pièces annexées au rapport		
	Numéro	Titre
<input type="checkbox"/> Croquis		
<input type="checkbox"/> Plan		
<input checked="" type="checkbox"/> Carte	1	Atlas SAGO indiquant la localisation de la plainte.
<input type="checkbox"/> Autre		

Échantillons

Type	Nature	Nombre de points de prélèvements	Nombre de contenants	
<input type="checkbox"/> eau				
<input type="checkbox"/> air				
<input type="checkbox"/> sol				
<input type="checkbox"/> matières résiduelles				
<input type="checkbox"/> matières dangereuses				
<input type="checkbox"/> matières dangereuses résiduelles				
<input type="checkbox"/> flore				
<input type="checkbox"/> faune				
<input type="checkbox"/> pesticides				
<input type="checkbox"/> autre, précisez				
Duplicata des échantillons remis :		<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> s. o.
Demandes d'analyses jointes au rapport :		<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> s. o.

2. Mise en contexte (facultatif)

Un appel a été logé à la centrale d'urgence environnement le 13 mai 2011. (compte-rendu d'appel # 09-20110511-0527) L'appel concerne des odeurs d'hydrocarbure, la présence de carcasses d'originaux ainsi que la présence de différentes matières résiduelles. L'intervenant d'urgence (Véronique Boudreau) informe le plaignant que cet appel sera considéré comme étant une plainte puisque la situation dure depuis 1 à 2 ans selon le plaignant. Une personne du CCEQ va contacter le plaignant pour prendre plus d'information.

3. Description de l'inspection

Le 16 mai 2011

Je me rend à la résidence du plaignant pour par la suite se diriger en compagnie du plaignant vers l'endroit où se retrouve les hydrocarbures, matières résiduelles ainsi que les carcasses sur le chemin Manic-1.

Constats :

1. Forte odeur s'apparentant à une odeur d'huiles usées dès mon arrivée sur le lieu.
2. Présence d'une chaudière de 20 litres contenant une substance de couleur noire et de consistance visqueuse s'apparentant à de l'huile usée. (photo 01-02) La chaudière est sur le côté sud du chemin.
3. Présence de matières résiduelles dans le fossé côté nord du chemin. (photo 03) Il y a du bois de fenêtre, de la vitre, des métaux, du plastique et styromousse d'isolation pour maison.
4. Présence d'un contenant de 20 litres non accessible dans le bas du talus côté nord du chemin. Il n'est donc pas possible de vérifier s'il contient des hydrocarbures. (photo 04)
5. Présence d'une chaudière de 20 litres contenant un résidu d'hydrocarbures dans le talus du côté nord du chemin. (photo 05)
6. Présence de sols contaminés dans le chemin et en bordure du chemin du côté nord. (photo 06)
7. Présence d'un ruisseau sans nom circulant dans un ponceau sous le chemin Manic-1.

Le plaignant m'informe que la compagnie d'hydravion art. 23-24 a effectuée des travaux d'élagage, il y a 2 semaines, le long du chemin Manic-1 et que les contenants d'huiles usées sont apparus à la même période. De plus, le plaignant m'informe que la situation dure depuis 1 ou 2 ans.

Le 9 juin 2011

Je reçois un retour d'appel de M. Ghislain Gauthier, directeur des travaux publics de la ville de Baie-Comeau. Je lui explique la présence de matières résiduelles ainsi que la présence de sols contaminés sur le chemin Manic-1. Je lui dis que puisque les matières résiduelles ainsi que les sols contaminés se situent sur le territoire de la ville, ils devront nettoyer le lieu. M. Gauthier me dit qu'il va aller voir et me donner des nouvelles au plus tard mardi le 14 juin 2011.

4. Vérification complémentaire à l'inspection (si requis)

Le 17 mai 2011 je téléphone au service technique de la ville de Baie-Comeau afin de savoir à qui appartient le chemin de Manic-1. Le chemin appartient au MRNF. Le 27 mai, je refais une vérification dans l'Atlas SAGO et constate que le terrain appartient à la ville de Baie-Comeau.

Le 15 juin 2011

Date de l'inspection : 2011-05-16	No de gestion documentaire : 7510-09-010570900
-----------------------------------	--

4. Vérification complémentaire à l'inspection (si requis)

A 9h40
 J'obtiens la confirmation de la part de M. Ghislain Gauthier, directeur travaux publics, que le site sera nettoyé d'ici les 2 prochaines semaines.

À 11h15
 M. Bernard Bélanger, contremaître travaux publics, me téléphone. Il me confirme que le site a été nettoyé il y a deux semaines. Les sols contaminés ont été disposés chez art. 23-24 et les matières résiduelles ont été envoyées au lieu d'enfouissement.

Le 17 mai 2011, le plaignant a été informé que le site sera nettoyé.

5. Conclusion

La plainte est fondée puisqu'il y a des contenants d'hydrocarbure qui cause des odeurs, des matières résiduelles sont présentes dans le fossé du côté nord du chemin et des pattes d'originaux sont présente au travers des matières résiduelles.

6. Recommandations

Inspection pour vérifier que les matières résiduelles et les matières dangereuses résiduelles ont été ramassées. 300669133

Signature : <i>Véronic Boudreau-Thibeault</i>	Date de rédaction : 2011-06-20
---	--------------------------------

7. Vérification du rapport d'inspection

Approuvé par : Stéphanie Tremblay Boudreault	Fonction : Chef d'équipe
Signature : <i>Stéphanie LeBlay Boudreault</i>	Date : <i>2011/06/20</i>
Commentaires : <i>D'accord.</i>	

Annexe - Photos

Photo no : 01

Fichier : M:\Rég-09\bouve02\7510-09-01-0570900\2011-05-16

Description :

Présence d'une chaudière de 20L pleine d'huiles usées en bordure du chemin.



Photo no : 02

Fichier : M:\Rég-09\bouve02\7510-09-01-0570900\2011-05-16

Description :

Idem photo 01



Photo no : 03

Fichier : M:\Rég-09\bouve02\7510-09-01-0570900\2011-05-16

Description :

Matières résiduelles dans le fossé à proximité d'un ruisseau.



Annexe - Photos

Photo no : 04

Fichier : M:\Rég-09\bouve02\7510-09-01-0570900\2011-05-16

Description :

Chaudière de 20L non accessible dû à la présence de fenêtres cassées et de pente abrupte.



Photo no : 05

Fichier : M:\Rég-09\bouve02\7510-09-01-0570900\2011-05-16

Description :

Chaudière de 20L contenant un résidu d'hydrocarbure.



Photo no : 06

Fichier : M:\Rég-09\bouve02\7510-09-01-0570900\2011-05-16

Description :

Présence de sols contaminés à côté du fossé contenant les matières résiduelles.



Plainte Ville de Baie-Comeau

Chemin Manic-1 2011-05-13



Échelle approximative : 1 / 6 998

Source(s) des données :

© Gouvernement du Québec, 2011.

Développement
Environnement
et Parcs

Contrôle

CIDREQ: _____
SAGIR _____
Demande: 200 310 132
Intervenant: 214 845 62
Intervention: 300 666 023
Lieu d'intervention: 012 8945

FORMULAIRE DE PLAINTE

Plainte reçue le 13 mai Heure 11h55

Visite Téléphone Lettre

Centre d'UE

Objet de la plainte : Odeur d'hydrocarbure, carcasse et Matières résiduelles.

Localisation : Chemin Manic-7

Description : Présence d'une odeur d'huile et de contenants d'huiles usées. Présence de carcasse d'oiseaux et présence de matières résiduelles depuis 1-2 ans. Présence d'une coulée dans le fossé teinté d'huile.

Identité du plaignant (facultatif) :
art. 53-54

Nom : _____

Adresse : _____
art. 53-54

Téléphone : Résidence _____ art. 53-54

Bureau _____

Rédacteur : Véronique Bouchon Thibault

Dossier : _____

Recommandations :

Faire une inspection pour vérifier la présence de MDR, sols contaminés et matières résiduelles.

Suivi de la plainte :

Traitement : Rapide Différé Référé à : _____

Actions à effectuer : _____

Vérificateur : _____ Le _____

1. Identification

Date de l'inspection : 2011-07-28	Heure d'arrivée : 13 h 40	Heure de départ : 13 h 50
Inspecteur : Véronic Boudreau Thibeault		Accompagné de :
N° intervention : 300669133	Type d'intervention : inspection	
N° gestion documentaire : 7510-09-01-0570900	N° du rapport d'inspection :	
N° demande : 200310132	Type de demande : plainte à caractère environnementale	
But de l'inspection : S'assurer que les correctifs ont été apportés (le site a été nettoyé) suite à une plainte concernant des odeurs d'hydrocarbures, la présence de carcasses d'orniaux ainsi que la présence de différentes matières résiduelles.		

Lieu inspecté	
Nom du lieu : Chemin Manic-1	
Nom usuel du lieu :	
N° du lieu : X2128945	Type de lieu : Dépotoir à ciel ouvert
Localisation du lieu inspecté :	
Coordonnées géographiques du lieu : 49° 11' 33.8" N 68° 20' 45.7" W	

Intervenant du lieu			
Nom	Fonction	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
Ghislain Gauthier, 418-296-8169	Directeur travaux publics et environnement	19, avenue Marquette Baie-Comeau (Québec) G4Z 1K5	21489562

Conditions météo
Ensoleillé

Personnes rencontrées		
Nom	Fonction	N° de téléphone (ou autre)

Mode d'identification
But expliqué : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> s. o.
Mode d'identification : <input type="checkbox"/> verbale <input type="checkbox"/> preuve de statut
But expliqué à/Identification faite auprès de :

Plainte
Plaignant rencontré : <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> s. o.

Photos numériques	
Nombre de photos prises sur le terrain : 06	Nombre de photos annexées au rapport : 04
Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par Véronic Boudreau Thibeault avec un appareil photo de type Fujifilm Finepix. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.	
Les photos sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant : M:\Rég-09\bouve02\7510-09-01-0570900\2011-07-28	
Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée.	

Autres pièces annexées au rapport	
Numéro	Titre
<input type="checkbox"/> Croquis	
<input type="checkbox"/> Plan	
<input type="checkbox"/> Carte	
<input type="checkbox"/> Autre	

Date de l'inspection : 2011-07-28

No de gestion documentaire : 7510-09-010570900

Échantillons

Type	Nature	Nombre de points de prélèvements	Nombre de contenants	
<input type="checkbox"/> eau				
<input type="checkbox"/> air				
<input type="checkbox"/> sol				
<input type="checkbox"/> matières résiduelles				
<input type="checkbox"/> matières dangereuses				
<input type="checkbox"/> matières dangereuses résiduelles				
<input type="checkbox"/> flore				
<input type="checkbox"/> faune				
<input type="checkbox"/> pesticides				
<input type="checkbox"/> autre, précisez				
Duplicata des échantillons remis :		<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> s. o.
Demandes d'analyses jointes au rapport :		<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> s. o.

2. Mise en contexte (facultatif)

3. Description de l'inspection

Constats :

Infractions qui ont été corrigées suite à l'inspection du 2011-05-16.

1. Présence d'une chaudière de 20 litres contenant une substance de couleur noire et de consistance visqueuse s'apparentant à de l'huile usée. La chaudière est sur le côté sud du chemin. (photo 01)
2. Présence de matières résiduelles dans le fossé côté nord du chemin. Il y a du bois de fenêtre, de la vitre, des métaux, du plastique et styromousse d'isolation pour maison. (photo 02-03)
3. Présence d'un contenant de 20 litres non accessible dans le bas du talus côté nord du chemin. Il n'est donc pas possible de vérifier s'il contient des hydrocarbures. (photo 03)
4. Présence d'une chaudière de 20 litres contenant un résidu d'hydrocarbures dans le talus du côté nord du chemin. (photo 03)

Constats lors de cette inspection (2011-07-28):

1. Présence d'odeur s'apparentant à une odeur d'huiles usées dès mon arrivée sur le lieu.
2. Présence de sols contaminés dans le chemin et en bordure du chemin du côté nord. Les sols ont une odeur s'apparentant à de l'huile usées. De plus, ils ont une texture visqueuse au touché. On ne peut pas mettre la ville en infraction pour ce point puisqu'elle n'est pas responsable du déversement.

4. Vérification complémentaire à l'inspection (si requis)

Le 3 août 2011

Je rejoins M. Gauthier pour lui dire que j'ai constaté qu'effectivement les matières résiduelles ont été récupérées. De plus je l'informe de la présence de sols contaminés. Il me dit qu'il va récupérer les sols contaminés et me recontacter lorsque se sera fait.

5. Conclusion

Les matières résiduelles ont été ramassées. Cependant, les sols contaminés sont demeurés en place.

6. Recommandations

Fermer le dossier et archiver.

Signature : *Véronique Boudreau Thibeault*

Date de rédaction : 2011-06-20

7. Vérification du rapport d'inspection

Approuvé par : Stéphanie Tremblay Boudreault

Fonction : Chef d'équipe

Signature : *Stéphanie Tremblay Boudreault*

Date : 2011/08/03

Commentaires : *D'accord.*

Annexe - Photos

Photo no : 01

Fichier : M:\Rég-09\bouve02\7510-09-01-0570900\2011-07-28

Description :

Présence d'une chaudière de 20L pleine d'huiles usées en bordure du chemin. Infraction corrigée



Photo no : 02

Fichier : M:\Rég-09\bouve02\7510-09-01-0570900\2011-07-28

Description :

Matières résiduelles dans le fossé à proximité d'un ruisseau. Infraction corrigée



Photo no : 03

Fichier : M:\Rég-09\bouve02\7510-09-01-0570900\2011-07-28

Description :

Matières résiduelles dans le fossé à proximité d'un ruisseau. Infraction corrigée



Annexe - Photos

Photo no : 04

Fichier : M:\Rég-09\bouve02\7510-09-01-0570900\2011-07-28

Description :

Présence de sols contaminés à côté du fossé ayant contenu les matières résiduelles. Infraction non corrigée.



1 Identification

Date de rédaction de la note : 4 mars 2022

Responsable de l'intervention : Marc André Gémus

N° intervention : 301577522

Type d'intervention : Autorisation ministérielle

N° gestion documentaire : 7470-09-01-0506301

N° de la note au dossier : 402116036

N° demande : 200781123

Type de demande : Document officiel

But de la note : Note accompagnant l'avis de non-assujettissement

Lieu concerné par la note

Nom du lieu : Piste cyclable - Milieux humides

Nom usuel du lieu :

N° du lieu : X2191490

Type de lieu : sentier récréotouristique

Localisation du lieu :

Cadastre du Québec : 6 359 547

Intervenant du lieu

Nom	Fonction	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
CORPORATION VÉLOROUTE DES BALEINES	ÖBNL	11, avenue du Parc Baie-Comeau (Québec) G4Z 2J6	Y2200995

2 Remarques

La Corporation Véloroute des baleines a déposé une demande d'autorisation pour la construction d'un nouveau tronçon de piste cyclable permettant d'éviter une portion de la route 138 particulièrement dangereuse pour les cyclistes appelé la « Côte de Manic-1 ». Le nouveau tracé, tel que présenté dans les documents soumis à l'appui de la demande d'autorisation, sera d'une longueur d'environ 1,7 km et empiète en partie dans un milieu humide de type marécage sur 1 741 m² et dans la bande riveraine de cours d'eau sur 552 m². Lors d'une rencontre préalable au dépôt de la demande d'autorisation avec le demandeur et son consultant, le MELCC a fait remarquer au consultant que le tracé semblait être situé sur des terres publiques et a soulevé la possibilité que ce dernier pourrait être soumis à *Loi sur l'aménagement durable des forêts* (LADF) et ainsi être exempté à l'obligation d'obtenir une autorisation en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement. Le consultant a par la suite procédé à des vérifications sur la domanialité du lot 6 359 547 qui est en fait un lot intra-municipal. Suite à d'autres vérifications effectuées auprès du MFFP par le consultant, le MFFP a confirmé que le tracé était bien soumis à la LADF. Ces courriels ont été transférés au MELCC et sont présents au dossier papier.

La Corporation Véloroute des baleines a toutefois déposé la demande d'autorisation le 21 décembre 2022. Suite à l'analyse des documents soumis et aux vérifications effectués dans l'Atlas géomatique, il s'avère que le projet est bien situé en terrain public et dans les forêts du domaine de l'état. Considérant qu'il s'agit de la construction d'un chemin dans les forêts du domaine de la l'état et suite à la confirmation du MFFP que le tracé est soumis à la LADF, le projet est donc exempté d'une autorisation en vertu de l'article 22, tel que le prévoit l'article 50, paragraphe 1, du *Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact pour l'environnement* (RAEFIE).

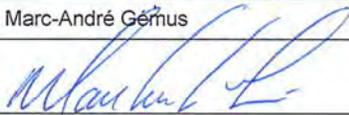
3 Conclusion

Le projet étant exempté en vertu de l'article 50 du REAFIE, un avis de non-assujettissement sera transmis au demandeur, la Corporation Véloroute des baleines.

4 Signature

Rédigé par : Marc-André Gémus

Signature :



Date de signature : 4 mars 2022